

Projet Nachtigal

On pense à la gestion environnementale

■ Les plans environnementaux et sociaux du projet présentés lors d'un atelier hier à Yaoundé.



Les populations locales ont été prises en compte dans le projet.

On en sait un peu plus sur ce qui adviendra des riverains de la Sanaga dans le Centre pendant la mise en œuvre de la centrale hydro-électrique de Nachtigal. Il est prévu le dédommagement des populations dont les terres agricoles seront destinées au projet sur la base d'études ou d'inventaires réalisés au cours des 18 derniers mois. La compensation se fera financièrement ou par octroi des terres de remplacement pour la poursuite des activités agricoles. Les exploitants de sable dans la Sanaga seront également accompagnés tout au long du projet par un emploi dans une nouvelle carrière de sable qui sera mise en œuvre dans le barrage ou par une conversion dans de nouvelles activités.

L'atelier de présentation des plans environnementaux et sociaux du projet Nachtigal hier a permis d'y voir plus clair dans la prise en charge des populations qui seront impactées par les tra-

vaux de construction.

Selon le secrétaire général du ministère de l'Eau et de l'Energie, Manaouda Malachie, « des études montrent que le futur aménagement aura des impacts environnementaux et sociétaux limités, que les partenaires s'attacheront à compenser ». En effet, les surfaces cultivées impactées sont de 42 ha pour la zone de barrage et de 120 hectares pour la ligne haute tension. Seuls cinq ménages seront à réinstaller sur l'ensemble de la zone déclarée d'utilité publique. La mise en œuvre de ces plans débutera en septembre 2016, selon le directeur général de la Nachtigal Hydro Power Company, Olivier Flambard. Des comités de suivi seront organisés et des partenaires seront recrutés pour la formation des acteurs locaux dans leurs futurs emplois.

M. N. T